

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU  
29 AVRIL 2014  
SESSION ORDINAIRE**

Le vingt trois avril deux mil quatorze, convocation du Conseil municipal adressée à chaque Membre.

L'an deux mil quatorze, le vingt neuf avril à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LE FRERE Céline, le Maire.

**PRESENTS** :

Madame LE FRERE Céline, Monsieur SAUR Gabriel, Madame SAVARY Hélène, Monsieur LAVOIX Olivier, Mesdames WASCAT Bernadette, MEUNIER Denise, Messieurs JARROT André, HURAND Bernard, BAUER Frédéric, Mesdames JEANNERET Véronique, DUFFIEUX Patricia, Monsieur LETOFFE Fabien, Mesdames MAS Caroline, BOULANGER Alexandrine, Monsieur CARTIER Stéphane, Madame , DEPAS Marie-Prudence, Messieurs POINT Benoit et CHAMPAIN Yannick..

**ABSENT REPRESENTE** : Madame BOCQUET Françoise représentée par Monsieur CHAMPAIN Yannick

**SECRETAIRE** : Monsieur CARTIER Stéphane

---

Madame le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Conformément à l'article L 2121-6 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal nomme Monsieur Stéphane CARTIER pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 14 avril 2014 et demande si ce compte-rendu fait l'objet de réserves ou d'observations. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur CHAMPAIN fait observer que sur les affiches de compte-rendu sommaire il manquait deux noms dans la composition de la commission finances. Ceci est dû à une erreur de « copié collé » les deux noms figurant bien dans la délibération transmise au contrôle de légalité, idem pour les points 23 et 24 des délégations consenties au maire qui figuraient dans la délibération mais pas au compte rendu et qui ont fait l'objet d'une correction avant cette séance.

---

Madame le Maire rappelle les termes de la délibération n° 2014/30 portant approbation du compte administratif et rappelle que les résultats s'élèvent à :

***Section d'exploitation :***

Dépenses de l'exercice	1 592 095,12 euros
Excédent reporté	1 665 220,83 euros
Recettes de l'exercice	1 999 260,76 euros
Soit un excédent d'exploitation de	<b>2 072 386,47 euros</b>

***Section d'investissement :***

Dépenses de l'exercice	642 310,14 euros
Excédent reporté	174 542,80 euros
Recettes de l'exercice	592 331,43 euros
Soit un excédent d'investissement de	<b>124 564,09 euros</b>

**Les restes à réaliser s'élèvent à :**

*Section d'exploitation : 0*

*Section d'investissement :*

<i>Dépenses engagées non mandatées :</i>	<i>195 775,26 Euros</i>
<i>Recettes engagées à reporter:</i>	<i>18 160,00 Euros</i>

**Les résultats après report des restes à réaliser s'élèvent à :**

Section d'exploitation :	2 072 386,47 Euros
Section d'investissement :	- 33 051,17 Euros

N°2014/55  
**AFFECTATION DU  
RÉSULTAT  
BUDGET COMMUNAL**

Considérant que le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil municipal soit en report à nouveau pour maintenir une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve (1068), pour assurer le financement de la section d'investissement, que dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir au moins le solde d'exécution de la section d'investissement et donc le besoin de financement dégagé ci-dessus.

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement de l'exercice en report à nouveau de fonctionnement et d'affecter la somme de 33 051,17 € en investissement pour couvrir le besoin de la section d'investissement au regard des restes à réaliser.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représenté d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement de l'exercice en report à nouveau de fonctionnement et d'affecter la somme de 33 051,17 € en investissement pour couvrir le besoin de la section d'investissement au regard des restes à réaliser.

Madame le Maire présente le projet de budget primitif et précise que ce document est vivant et qu'il peut à tout moment faire l'objet d'ajustement par le biais de décisions modificatives.

Il peut être résumé à :

**Section d'exploitation :**

Dépenses :	2 710 398,00 €
Recettes :	4 098 041,30€

**Section d'investissement :**

Dépenses et recettes : 1 493 345,26 €  
Avec un virement de la section d'exploitation d'un montant de 1 012 066 €

Madame le Maire expose à l'assemblée la philosophie de ce budget, une augmentation de certains postes afin de faire face à des dépenses urgentes et nécessaires à savoir :

- article 61522 pour des réparations sur le patrimoine (100 000 €),
- article 6226 pour lancer des études sur les bâtiments énergivores ou sur des projets (périscolaire...)

Concernant la section d'investissement, il reprend les grandes lignes du programme qui avait été décliné lors des dernières élections.

Monsieur CHAMPAIN s'étonne que le programme « vidéo protection » soit cité en premier chef alors que dans le sondage réalisé par ses colistiers, cela ne figurait pas comme une priorité.

Madame le Maire lui indique que ce n'est que présentation et pas un ordre de priorité des projets, la commission ayant mis un point d'honneur à traduire chacun des projets en opération budgétaire. Tous les projets seront portés par des commissions et seront présentés en Conseil municipal.

Madame le maire rappelle les dépenses déjà engagées par la précédente mandature et à inscrire au budget à savoir :

- Gymnase – réseaux assainissement et divers
- Terrain maison de retraite
- Parking – rue des galets

Madame le Maire présente les opérations d'investissement qu'elle souhaite voir inscrites au budget primitif 2014 et invite le Conseil municipal à se prononcer sur chacune d'entre elles en ce qui concerne les nouveaux projets :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'inscription au budget primitif des opérations suivantes :

N°2014/56  
**BUDGET PRIMITIF  
2014**  
**ENTITÉ COMMUNE**

Opération	Dépenses	Recettes	Pour	Contre	Abstentions
Achat d'un véhicule	12 000		19	0	0
Gymnase	594 112	175 537	19	0	0
Remplacement et extension de l'installation informatique de la Mairie	12 000		19	0	0
Aménagement et création d'un espace cinéraire	248 000	37 571	19	0	0
Enfouissement des réseaux de la rue Saint Waast	60 805		19	0	0
Finition des toilettes du parking de la rue de la Chaussée	8 000		19	0	0
Aménagements urbains divers	100 000		19	0	0
Périscolaire	50 000		19	0	0
Programme vidéoprotection	100 000		14	4 (Yannick CHAMPAIN, Marie-Prudence DEPAS, Françoise BOCQUET et Benoit POINT)	1 (Bernadette WASCAT)

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité des membres de procéder à un vote au chapitre du budget primitif 2014.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité des membres présents et représenté le budget primitif pour l'année 2014.

**Section d'exploitation :**

Dépenses : 2 710 398,00 €

Recettes : 4 098 041,30€

**Section d'investissement :**

Dépenses et recettes : 1 493 345,26 €

Avec un virement de la section d'exploitation d'un montant de 1 012 066 €.

Madame le Maire donne lecture de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014.

Taxe d'habitation	27,05 %
Foncier bâti	21,15 %
Foncier non bâti	29,27 %
C.F.E.	19,09 %

N°2014/57

**VOTE DES TAUX  
D'IMPOSITION 2014**

Le produit nécessaire à l'équilibre du budget s'élève à 960 684 €. Le produit attendu s'élève à 907 541 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents et représentés de fixer les taux d'imposition pour l'année 2014 à :

Taxe d'habitation	27,05 %
Foncier bâti	21,15 %
Foncier non bâti	29,27 %
C.F.E.	19,09 %

Madame le Maire rappelle les termes de la délibération n° 2014/40 portant approbation du compte administratif et rappelle que les résultats s'élèvent à :

**Section d'exploitation :**

Dépenses de l'exercice	102 644,75 euros
Excédent reporté	8 593,42 euros
Recettes de l'exercice	233 194,47 euros
Soit un excédent d'exploitation de	<b>139 143,14 euros</b>

**Section d'investissement :**

Dépenses de l'exercice	289 287,02 euros
Déficit reporté	66 848,05 euros
Recettes de l'exercice	273 189,48 euros
Soit un déficit d'investissement de	<b>82 946,02 euros</b>

**N°2014/58**  
**AFFECTATION DU**  
**RÉSULTAT**  
  
**BUDGET**  
**ASSAINISSEMENT**

Considérant que le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil municipal soit en report à nouveau pour maintenir une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve (1068), pour assurer le financement de la section d'investissement, que dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir au moins le solde d'exécution de la section d'investissement et donc le besoin de financement dégagé ci-dessus.

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement de l'exercice en report à nouveau de fonctionnement et d'affecter la somme de 82 946,02 € en investissement pour couvrir le besoin de la section d'investissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représenté d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement de l'exercice en report à nouveau de fonctionnement et d'affecter la somme de 82 946,02 € investissement pour couvrir le besoin de la section d'investissement.

---

Madame le Maire présente le budget 2014 qui se compose ainsi :

**Section de fonctionnement :**

Dépenses	242 805,27 euros
Recettes	277 680,07 euros

**Section d'investissement :**

Dépenses	250 847,89 euros
Recettes	874 373,59 euros

**N°2014/59**  
**BUDGET PRIMITIF**  
**ASSAINISSEMENT 2014**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents et représenté, le budget primitif qui peut se résumer ainsi :

**Section de fonctionnement :**

Dépenses	242 805,27 euros
Recettes	277 680,07 euros

**Section d'investissement :**

Dépenses	250 847,89 euros
Recettes	874 373,59 euros

---

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le véhicule communal a été dérobé le 26 février dernier et retrouvé accidenté.

La compagnie d'assurance MMA propose d'indemniser la commune à hauteur de la valeur d'acquisition à savoir 9 151,50 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents et représenté d'accepter cette indemnisation.

---

**N°2014/60**  
**INDEMNISATION**  
**VÉHICULE**

Madame le Maire informe l'assemblée que les délibérations n° 2014/15 et 2014/16 en date du 17 février 2014 portaient ouverture de crédits en section de fonctionnement afin de permettre de régler des factures en début d'exercice ce qui n'était pas envisageable compte tenu des crédits ouverts en 2013 et du vote du budget à l'article.

**N°2014/61**

**RETRAIT DES  
DÉLIBÉRATIONS  
N°2014/15 ET N°2014/16**

Ces délibérations portaient ouverture de crédits ouverts pour régler la révision d'un loyer (1 163 €) et l'augmentation des primes d'assurance (1 600 €).

La DGFIP, saisie à posteriori par la Trésorerie a transféré ces deux délibérations au contrôle de légalité qui demande aujourd'hui le retrait de ces deux délibérations, étant entendu que les mandats édités à partir de ces deux délibérations ont été rejetés par la trésorerie et n'ont donc pas été créatrices de droits.

Madame le Maire propose, afin d'éviter tout recours contentieux, de retirer les deux délibérations.

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses ont été inscrits au budget primitif par la délibération n° 2014/55

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représenté, de retirer les délibérations 2014/15 et 2014/16 en date du 17 février 2014.

**N°2014/62**

**COMMISSION  
ENFANCE ET  
JEUNESSE**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'au cours de chacune de ses séances le Conseil municipal peut former des commissions chargées d'examiner des questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles portent sur des affaires d'intérêt local dans les domaines les plus divers : social, enseignement, urbanisme, environnement, habitat, ... Ces instances sont convoquées par le Maire, qui en est président de droit, dans les huit jours suivant leur constitution ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent.

Afin de permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée municipale, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle dans les communes de 1000 habitants et plus, un siège au minimum revenant à chaque composante du conseil.

Elle propose la création d'une commission chargée de l'enfance et de la jeunesse.

La commission sera composée de Mesdames LE FRERE Céline, WASCAT Bernadette, MAS Caroline, DUFFIEUX Patricia, DEPAS Marie-Prudence et Messieurs JARROT André et SAUR Gabriel.

**N°2014/63**

**COMMISSION CADRE  
DE VIE**

**SÉCURITÉ**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'au cours de chacune de ses séances le Conseil municipal peut former des commissions chargées d'examiner des questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles portent sur des affaires d'intérêt local dans les domaines les plus divers : social, enseignement, urbanisme, environnement, habitat, ... Ces instances sont convoquées par le maire, qui en est président de droit, dans les huit jours suivant leur constitution ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent.

Afin de permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée municipale, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle dans les communes de 1000 habitants et plus, un siège au minimum revenant à chaque composante du conseil.

Elle propose la création d'une commission chargée du cadre de vie - sécurité.

La commission sera composée de Mesdames LE FRERE Céline, JEANNERET Véronique, SAVARY Hélène, DEPAS Marie-Prudence, BOCQUET Françoise, WASCAT Bernadette, BOULANGER Alexandrine et Messieurs SAUR Gabriel, LETOFFE Fabien, JARROT André et CHAMPAIN Yannick.

**N°2014/64**  
**COMMISSION**  
**ASSOCIATIONS**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'au cours de chacune de ses séances le Conseil municipal peut former des commissions chargées d'examiner des questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles portent sur des affaires d'intérêt local dans les domaines les plus divers : social, enseignement, urbanisme, environnement, habitat, ... Ces instances sont convoquées par le maire, qui en est président de droit, dans les huit jours suivant leur constitution ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent.

Afin de permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée municipale, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle dans les communes de 1000 habitants et plus, un siège au minimum revenant à chaque composante du conseil.

Elle propose la création d'une commission chargée des associations.

La commission sera composée de Mesdames LE FRERE Céline, MEUNIER Denise, BOCQUET Françoise et Messieurs LETOFFE Fabien, JARROT André et CARTIER Stéphane.

---

Monsieur LAVOIX Olivier, Maire-Adjoint délégué à l'urbanisme, présente trois déclarations d'intention d'aliéner parvenue en mairie:

ZC 324	22 rue du Clos Vinaigre
ZI 72	4 rue de Bouvresse
AH 23	Les tournants de Marolles

**N°2014/65**

**D.P.U**

Le Conseil municipal renonce à faire valoir son droit de préemption sur ces demandes.

Une quatrième demande est parvenue en mairie, elle concerne la propriété cadastrée AB 457 et sise 12 rue du Vieux Château. Cette propriété pourrait présenter un intérêt certain pour la commune et il conviendrait de constituer un groupe de travail pour élaborer un projet.

Sont candidats à ce groupe de travail : Mesdames Céline LE FRERE, Bernadette WASCAT, Marie-Prudence DEPAS et Messieurs Stéphane CARTIER, Bernard HURAND, Frédéric BAUER, Yannick CHAMPAIN, Olivier LAVOIX, Benoit POINT et André JARROT.

**QUESTIONS**  
**DIVERSES**

---

Monsieur CHAMPAIN demande comment fonctionne désormais la commission urbanisme qui était fonctionnelle précédemment le samedi matin. Madame le maire lui indique que certaines dérives ont été constatées et que cette commission qui avait été initialement créée dans un but de conseil aux particuliers établissait en réalité les dossiers en lieux et place des administrés ce qui ne devait pas être sa fonction. Monsieur CHAMPAIN rappelle, pour avoir exercé au sein de cette commission en qualité d'architecte conseil que l'on est bien souvent amené à dessiner car c'est une mission d'accompagnement. Monsieur LAVOIX indique qu'il convient de redéfinir la notion de conseil aux administrés.

Monsieur CHAMPAIN demande qui gère les jardins situés derrière la mairie. Madame le maire lui indique que la gestion des jardins familiaux a été confiée au CCAS.

Monsieur CHAMPAIN indique que des habitants du lotissement de la Longue Haie se plaignent de la panne de l'éclairage public depuis plusieurs jours. La panne a été signalée dès le 24 avril par mail comme la procédure le prévoit, GTIE est intervenu le lundi 28 avril, vérification de l'intervention et du fonctionnement sera faite par les services communaux dès mercredi 30 avril.

Monsieur JARROT soulève le problème du stationnement anarchique sur le parking situé au 36 rue de la chaussée. Des véhicules accidentés stationnent depuis plusieurs semaines, Madame le maire en fera part au garde champêtre.

---

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures.